Envoyé en préfecture le 16/10/2026
Reçu en préfecture le 16/10/2026
Publié le
ID : 022-212201891-20261016-0810202610-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLESIDY DU 08 octobre 2026

Date de convocation : 23 septembre 2026

Membres afférents au conseil municipal : 15....

Membres en exercice :15...

Membres ayant pris part aux votes : 15...

L'An Deux Mille Vingt-Six, le huit octobre à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Guy GAUTIER, Maire de Plésidy.

Présents : Mrs Guy GAUTIER, Ronan ALLARD, Thierry NEGARET, Jean-Pierre PAUMIER, Philippe GAUTIER, Didier GEORGELIN, Grégoire MENGUY, Mmes Sylvie COINT, Valérie PERENNEZ, Océane PINABEL, Charlotte SERANDOUR, Zoé WINTERBOURNE.

Absents : Laurent JOLEC qui donne procuration à Guy GAUTIER
Andréa LE GAC qui donne procuration à Zoé WINTERBOURNE
Marie GARCIA-COUILLAUD qui donne procuration à Ronan ALLARD

Secrétaire de séance : M. Thierry NEGARET a été élu.

Délibération 10: Participation au Fonds d'aide aux jeunes (FAJ) – Année 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et suivants,
Vu la sollicitation du Département dans le cadre du dispositif de solidarité envers les jeunes en difficulté,
Considérant que ce dispositif vise à accompagner les jeunes les plus vulnérables, notamment dans leur insertion sociale, solidaire ou professionnelle,
Considérant que la commune avait participé financièrement à ce dispositif lors de l'année précédente,
Considérant que le Département invite à nouveau les communes à renouveler et, si possible, à renforcer leur participation à cet effort de solidarité,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Décide de participer à ce dispositif départemental de solidarité en faveur des jeunes,

Valide le versement d'une contribution communale fixée à 200 euros.

Autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette contribution.

Fait et délibéré à Plésidy, le 08 octobre 2026

Secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Guy GAUTIER

MAIRIE DE PLESIDY
Côtes d'Armor